

Énoncé de Revenus Typiques des Participants au *Canada en 2020*

DE JANVIER 2020 À DÉCEMBRE 2020

Rank payé	Total des commissions payées aux Distributeurs canadiens	Moyenne des commissions mensuelles au rank payé	Commissions mensuelles minimums au rank payé	Commissions mensuelles maximums au rank payé	Pourcentage des Distributeurs payés en tant que % du total des Distributeurs	Nombre moyen de mois pour atteindre le rank
DISTRIBUTEUR	\$177,052	\$10	\$0	\$8,976	76.5%	0
PRO 1	\$198,063	\$72	\$0	\$918	13.1%	2
PRO 2	\$301,331	\$278	\$1	\$2,126	5.3%	5
PRO 3	\$380,453	\$590	\$0	\$3,613	2.8%	7
PREMIER PRO 4	\$571,985	\$1,424	\$0	\$4,025	1.4%	13
PREMIER PRO 5	\$328,559	\$2,863	\$0	\$6,421	0.4%	16
PREMIER PRO 6	\$405,675	\$7,928	\$0	\$28,248	0.2%	17
ELITE PRO 7	\$287,636	\$11,938	\$1,582	\$20,633	0.1%	12
ELITE PRO 8	\$167,204	\$19,512	\$5,461	\$26,810	.07%	18
ELITE PRO 9	Les revenus Elite Pro 9 ne sont pas inclus afin de protéger la confidentialité de seul Distributeur Pro 9 Elite. Les revenus du Distributeur Elite Pro 9 ont cependant été inclus dans le calcul de l'EDRTDP.					

Les revenus des participants apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs, des revenus qu'un Distributeur peut ou pourra gagner par l'entremise du Régime de Rémunération des Ventes de LifeVantage. La réussite d'un Distributeur dépend de son assiduité personnelle, de ses efforts mis au travail ainsi que des conditions du marché. LifeVantage ne garantit aucun revenu ou obtention de rank.

La source principale de revenus des participants de notre régime de rémunération (« le régime ») provient de la vente de produits. Bien que les revenus personnels varient, **l'Énoncé de revenus typique des participants se situe entre 0 \$ et 999 \$ CAD annuellement.** Nous définissons les participants comme étant des travailleurs autonomes agissant à titre de Distributeurs (Distributeurs) qui participent activement aux activités nécessaires pour réaliser des bénéfices dans le cadre du régime (c'est-à-dire qui ont été actif durant l'année entre janvier 2020 et décembre 2020). Cet énoncé est inspiré des données de LifeVantage et sera mis à jour annuellement afin de refléter les changements actuels. Les revenus typiques des participants sont représentatifs de la plus petite partie des revenus gagnés par plus de 50 % de tous les Distributeurs en vertu du régime.

Remarque : Ces revenus des participants ne représentent pas le profit d'un Distributeur puisqu'ils ne tiennent pas compte des frais d'inscription, des achats personnels mensuels, des achats à des fins d'inventaire, des déplacements, du marketing et de la publicité ainsi que tous les autres frais administratifs encourus par un participant typique afin de promouvoir son entreprise et ces revenus des participants ne représentent pas la partie de ces dépenses pouvant être déductible d'impôts. Ces revenus n'incluent pas les majorations de revenus possibles des clients au détail, ou les autres primes de rémunération, comme les voyages gagnés, les primes pour rang atteint, etc.

Ce document a pour objectif d'offrir des informations complètes et véridiques concernant les revenus et les coûts des Distributeurs LifeVantage. Une copie de ce document doit être présentée aux Distributeurs potentiels chaque fois que la rémunération des Distributeurs est présentée ou discutée, ainsi que lorsque des représentations ou des affirmations concernant les revenus sont faites, incluant lors des rencontres individuelles, avec (1) les énoncés de revenus typiques des Distributeurs, (2) les énoncés de revenus non typiques des Distributeurs, (3) les énoncés de plages de revenus des Distributeurs, (4) les témoignages de revenus des Distributeurs, (5) les affirmations de style de vie des Distributeurs, et (6) les affirmations hypothétiques.

